

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2026 est déposé au bureau de la Municipalité et, en conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera effectué dans le délai imparti.

Les personnes intéressées à consulter le rôle général de perception peuvent le faire, en s'adressant au bureau municipal durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 18^e jour de février 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil le 18 février 2026, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de février 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier